



Aide sur décision permis de construire

Par **cbatdu62**, le **31/10/2009** à **09:09**

Bonjour à tous, rnNous faisons construire avec Mikit dans le pas de calais rnrnIl y a deux mois nous avons fait une demande de permis de construire, il nous ai revenu refusé pour problème de limites séparatives, en téléphonant a la dde ils nous ont dit que le maire du village pouvez nous faire une dérogation pour que le permis soit accepté, le maire était ok pour la faire. rnrnOn fait la 2nde demande avec la dérogation, quand je vais voir l' état du dossier sur le site de la dde il est indiqué: rnréception du dossier: 29/10/09 rnétat du dossier: "Proposition transmise à l'autorité compétente", cela veut dire quoi "Proposition transmise à l'autorité compétente", ils ont fait vite pour traiter le dossier. rnEst ce que sa veut dire accepté ou refusé? rnMerci de votre aide.Sébastien